



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2019
Délibération n°DEL-2019-0419

OBJET : **Rapports d'activités 2018 des délégués des services de l'eau potable et de l'assainissement**

Nombre de sièges : 73
Membres en exercice : 73
Présents : 52
Pouvoirs : 1
Absents : 0
Excusés : 21

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

19/12/19
et affichage le

Secrétaire de séance :
Pierre BEGUERY

Le 16 décembre 2019 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis GIMBERT, président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2019.

Présents : Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, Françoise MIDALI, Daniel CHAVAND, Roger COHARD, Valérie PETEX, Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Henri BAILE, Dominique FLANDIN-GRANGET, Christophe ENGRAND, Claudine CHASSAGNE, Bruno CARAGUEL, Cécile ROCCA, Philippe CORDON, Sébastien EYRAUD, Régine VILLARINO, Alain ROUGIER, Patricia BAGA, Michel BELLIN - CROYAT, Claude BENOIT, Yannick BOUCHET BERT PEILLARD, Claudie BRUN, Jean-François CLAPPAZ, Michel CROUTEIX, Isabelle CURT, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, René GAUTHERON, Christophe GAUVAIN, Gérald GIRAUD, Alain GUILLUY, Anne-Françoise HYVRARD, Patrick JANOLIN, Martine KOHLY, André MAITRE, Clara MONTEIL, Claude MULLER, François OLLEON, Hervé PAPIN, Geneviève PICARD, Michel POINSON, Paul RAMOUSSE, Franck REBUFFET, Philippe REVOL, Alain RIMET, Cécile ROBIN, Anne-Marie SPALANZANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI-COCHET, Philippe WACK Coralie BOURDELAIN

Pouvoir : Christophe BORG à Martine VENTURINI-COCHET

Vu la présentation des rapports d'activités 2018 des délégués des services d'eau potable et d'assainissement

Le conseil communautaire prend acte des rapports d'activités 2018 des délégués des services d'eau potable et d'assainissement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 16 décembre 2019

Le Président,
Francis GIMBERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Présentation des rapports annuels 2018 des délégués

LE GRÉSIVAUDAN

Communauté de communes



Introduction

Présentation synthétique des rapports annuels 2018 des services « eau » et « assainissement » délégués sur le territoire de la Communauté de communes – Le Grésivaudan soit :

- **12 contrats de délégation « Eau » et 4 « Assainissement » .**
- Pour rappel, les contrats des communes d'Alleverd (hors Collet), de Chamrousse, de Tencin, de Saint-Martin-d'Uriage et de Saint-Ismier prévoient que **les compteurs seront des biens de reprise**, c'est-à-dire qu'ils devront être rachetés par la collectivité en fin de contrat, sous réserve du respect des obligations contractuelles par le prestataire.
- Pour le secteur du Collet (Alleverd) et les communes de Bernin, Biviers, Le Cheylas, Crolles, Montbonnot et le Touvet **les compteurs sont des biens de retour.**



Le cadre réglementaire

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que *« le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services »*.

Ce rapport doit non seulement être présenté lors d'une réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité concédante mais aussi, selon l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, être examiné par les commissions consultatives des services publics locaux dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Eau potable

	ALLEVARD	BERNIN	BIVIERS	CHAMROUSSE
Déléataire	VEOLIA Eau	VEOLIA Eau	VEOLIA Eau	VEOLIA Eau
Durée contrat	15 ans (avenants)	11 ans	10 ans	19 ans
Fin de contrat	31/12/2018	31/04/2021	30/06/2027	31/12/2031
Abonnés	2 092	1363	1036	422
Compteurs	2371	1424	1085	480
Compteurs remplacés	268	101	163 insuffisant sur moyenne 5 ans	44
Rendement constaté (%)	79,80%	96%	88%	79,60%
Objectif	> 80 %	> 95 %	> 85 %	
Evolution N-1/N	-10,30%	-2,90%	-2,10%	0%
Volumes produits (m ³)	318 974	1 157 426 (achat)	151 029 (achat)	187 329
Evolution N-1/N	14,20%	7,50%	-3,20%	-8,70%
Volumes vendus (m ³)	222 686	1 079 218	130 149	133 606
Evolution N-1/N	-6,50%	2,20%	-2,90%	6,09%
Qualité de l'eau (ARS)	Bonne	Bonne	Bonne	Très bonne
Equilibre du contrat (CARE)	DEFICITAIRE	BENEFICIAIRE	DEFICITAIRE	DEFICITAIRE

Eau potable - suite

	CROLLES	LE CHEYLAS	LE TOUVET	MONTBONNOT
Délegataire	SPL EdGA	VEOLIA Eau	VEOLIA Eau	VEOLIA Eau
Durée contrat	12 ans	12 ans	6 ans	10 ans
Fin de contrat	30/06/2023	31/12/2023	31/12/2023	28/02/2026
Abonnés	3971	1061	1240	1936
Compteurs	3768	1134	1311	1424
Compteurs remplacés	25	74 insuffisant sur moyenne 5 ans	153	21
Rendement constaté (%)	99,22%	90,80%	80,60%	90,50%
Objectif	85%	> 90 %	> 89 %	90%
Evolution N-1/N	0,25%	0%	-5,30%	5,50%
Volumes produits (m ³)	3 891 066 (achat)	159 554	195 699	430 213 (achat)
Evolution N-1/N	NC	-5,50%	6,90%	7%
Volumes vendus (m ³)	3 846 864	137 901	153 713	389 489
Evolution N-1/N	NC	-4%	6,70%	10,80%
Qualité de l'eau (ARS)	Très bonne	Très bonne	Bonne	Bonne
Equilibre du contrat (CARE)	BENEFICIAIRE	DEFICITAIRE	BENEFICIAIRE	DEFICITAIRE

Eau potable – suite 2

	St ISMIER	St MARTIN D'URIAGE	TENCIN
Délégataire	SAUR	SPL EdGA	VEOLIA Eau
Durée contrat	12 ans	12 ans	7 ans
Fin de contrat	31/12/2023	31/12/2027	31/12/2024
Abonnés	3081	2390	738
Compteurs	3188	2389	787
Compteurs remplacés	537 Retard sur 700 compteurs	151	24
Rendement constaté (%)	85,33%	81,06%	83,7
Objectif	/	67,61%	> 90 %
Evolution N-1/N	-10,60%	-4,18%	0,50%
Volumes produits (m ³)	468 030 (achat)	462 992	48 761 + 46 914 (achat)
Evolution N-1/N	-3,30%	10,96%	NC
Volumes vendus (m ³)	400 417	315 690	76010
Evolution N-1/N	-12,90%	-2,80%	1,30%
Qualité de l'eau (ARS)	Bonne	Très bonne	Bonne
Equilibre du contrat (CARE)	DEFICITAIRE	DEFICITAIRE	DEFICITAIRE

Assainissement

Collecte et traitement (suite)

	ALLEVARD	CHAMROUSSE	St MARTIN D'URIAGE
Délégataire	VEOLIA Eau	VEOLIA Eau	SPL EdGA
Durée contrat	15 ans (avenants)	19 ans	11 ans
Fin de contrat	31/12/2018	31/12/2031	31/12/2027
Type de STEP	(GAM-Aquapole)	(GAM-Aquapole)	Roseaux / Filtre coco
Volumes entrée station	198 103 (-6,5 %)	108 753 (15,6 %)	12 556 (-56,9 %) Mas des mas
Performances épuratoires	Non concerné	Non concerné	Non conforme
Marges de traitement disponibles	Non concerné	Non concerné	37 % (nominal - 90 m ³ /j)
	Non concerné	Non concerné	
Performance du système DDT	non concerné	non concerné	Non conforme
Equilibre du contrat (CARE)	BENEFICIAIRE	DEFICITAIRE	DEFICITAIRE

L'analyse des comptes annuels de résultat d'exploitation (CARE) de la plupart des contrats délégués en eau et en assainissement fait ressortir qu'une majorité d'entre eux serait déficitaire aux dépens de l'exploitant. Il convient de relativiser ces résultats car, de manière fréquente, les charges de structures imputées aux contrats ne semblent pas refléter de manière proportionnée les coûts habituels pour de tels contrats (charges de personnels, de locaux, de véhicules, d'informatique ...).

Le montant total des charges personnel (uniquement des contrats de délégation) s'élève à 1 352 k€ (17% des charges).



LE GRÉSIVAUDAN

Echanges....

...Merci de votre attention